

1 - LA PROPRIETE INDUSTRIELLE EN CHINE

« L'état de l'économie chinoise et de la propriété intellectuelle en Chine »

Françoise Lemoine

CEPII (Centre d'Etudes Prospectives et d'Information Internationales)

Peu de pays ont autant changé que la Chine au cours du dernier quart de siècle. Depuis 1978, la Chine a mené de front, avec succès, sa transition vers l'économie de marché et une politique de croissance économique rapide qui la place actuellement parmi les toutes premières puissances économiques mondiales. Par son poids dans la production mondiale, elle vient actuellement au 6ème rang, loin derrière les Etats-Unis et le Japon, encore derrière l'Allemagne et le Royaume Uni, mais elle talonne la France. Si elle n'est pas encore un super puissance, la Chine est devenue une grande puissance économique.

Avec une croissance économique qui avoisine 9% par an depuis 25 ans, le revenu par tête du chinois moyen a été multiplié par 6. Le niveau de vie de la population s'est considérablement amélioré, l'équipement des ménages en biens de consommation durables, les conditions de logement ont fait un grand bond en avant ; l'extrême pauvreté a reculé, les régions et métropoles côtières chinoises connaissent en particulier un essor spectaculaire. La Chine même si elle reste un pays en développement est clairement sur une trajectoire de rattrapage, avec un revenu par habitant qui est actuellement équivalent à 15% de celui des pays riches (contre 5% il y a 20 ans).

Parallèlement la Chine a mené une stratégie d'ouverture économique sur l'extérieur qui lui a permis tirer parti de la globalisation. Elle est devenue un des principaux pays d'accueil des investissements directs étrangers, et elle est en 2003 le quatrième exportateur mondial, et le sixième importateur mondial. En vingt ans son poids dans le commerce mondial est passé de moins de 1% à 5%. La compétitivité de ses exportations et leur montée en gamme technologique, suscitent des craintes de la part des pays, de plus en plus nombreux, qui se sentent menacés par la concurrence chinoise. En même temps la forte croissance de l'économie chinoise et l'ouverture de son marché intérieur depuis son entrée à l'OMC fin 2001 offrent des opportunités considérables à tous ses partenaires. L'année dernière si les exportations chinoises ont progressé au rythme de peu commun de 35%, ses importations ont progressé encore plus vite, de 40%. Au premier trimestre 2004, le commerce extérieur chinois enregistre un déficit. Sa montée en puissance dans le commerce international est un des phénomènes majeurs des dix dernières années et dont les effets n'ont pas fini de se faire sentir sur l'évolution de l'économie mondiale, où l'émergence chinoise accélère la redistribution des cartes entre les pays.

Ces succès économiques, qui s'affirment tant au plan interne qu'international, sont la base du consensus qui existe désormais au sein du pouvoir politique chinois sur la stratégie économique, dont les grands axes sont plus que jamais : poursuite des réformes et de l'ouverture économique, privatisation, renforcement des institutions qui encadrent le marché : réforme du système bancaire et financier, du système fiscal et juridique.

Les succès économiques sont aussi et surtout désormais le fondement de la légitimité du régime et du pouvoir du Parti communiste. C'est dire si la poursuite de la croissance est un enjeu encore plus crucial bien sûr pour le pouvoir chinois que pour ses partenaires commerciaux. Le maintien d'une croissance forte est la condition nécessaire pour contenir les tensions sociales

qui naissent des bouleversements économiques. Si le niveau de vie s'est globalement amélioré, cette amélioration s'est accompagnée de la montée des inégalités sociales et de la précarité, du creusement des disparités régionales. Le défi majeur est celui de l'emploi puisque pour contenir la montée du chômage, qui atteint déjà actuellement 10% dans les villes, et absorber l'émigration rurale, il faut créer au moins dix millions d'emplois par an. La Chine dispose certes d'atouts importants, parmi lesquels un niveau élevé d'épargne interne, ce qui lui permet de financer des efforts massifs d'investissement; elle a aussi des faiblesses, dont une des principales se situe dans le système bancaire et financier ; celui ci apparaît actuellement encore peu apte à assurer une allocation des ressources financières de manière favorable à une croissance stable. On le voit en 2003 et 2004 où la Chine traverse une phase de croissance très forte, mais très déséquilibrée et qui va donner lieu à de difficiles ajustements cette année ou l'année prochaine.

Cela montre bien que la Chine est encore une économie en transition où les institutions économiques et les instruments de régulation n'ont pas atteint leur maturité. Il en est de même pour le cadre légal . Si tout le monde reconnaît les progrès fait par la Chine dans la construction d'une législation et des réglementations plus transparentes, la mise en œuvre de ces règles laisse encore à désirer. A cet égard l'entrée de la Chine dans l'OMC introduit une contrainte externe très puissante, à la fois pour mettre le droit économique chinois en conformité avec les normes internationales et pour accentuer la pression sur leur mise en oeuvre. Si les autorités chinoises ont pris la décision d'entrer à l'OMC, au prix d'engagements très contraignants, c'est bien sûr par souci de voir reconnaître la position internationale de leur pays; mais ces engagements constituent surtout un instrument aux mains des autorités pour continuer à promouvoir la modernisation de l'économie et de l'Etat. On voit bien que le respect des règles internationales implique que l'Etat central renforce sa capacité

à imposer des règles uniformes face à des pouvoirs locaux, dont les intérêts sont souvent divergents.

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, la Chine est membre des grands accords internationaux et s'est dotée d'une législation appropriée. Mais la difficulté réside dans leur application, et il y a un net retard de la pratique sur le droit. Cela tient à la fois au fait que ces législations sont récentes, que le pays est encore sous-développé et manque de personnel qualifié et qu'il y a de fortes résistances liées aux intérêts en jeu. Toutes choses qui ne changeront pas du jour au lendemain.

Dans ce domaine, cependant, comme dans d'autres, les pressions internationales pour le respect de la propriété intellectuelle coïncident avec l'intérêt bien compris des chinois eux-mêmes et c'est là sans doute le principal gage des progrès qui pourront être faits à l'avenir. Les chinois admettent en effet que les violations de ces droits nuisent à terme autant aux entreprises chinoises qu'ils nuisent aux partenaires étrangers. En outre La Chine est devenue un acteur important dans le domaine des dépôts de brevets et de marques. Si elle veut faire respecter ses droits, il importe qu'elle respecte ceux de ses partenaires.

La Chine est sur la voie de l'instauration d'un état de droit. Cette instauration d'un Etat de droit exigera du temps mais elle apparaît aussi essentielle pour la poursuite du développement économique interne de la Chine que pour son insertion et son image internationales.